



Montherod, le 29 octobre 2018

Au Conseil général  
de et à  
1174 Montherod

Réf. : DLR

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5/2018 – SUR UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 250'000.—  
POUR LA CREATION D'UNE ROUTE DONNANT ACCES AU PARKING SUR LA PARCELLE  
COMMUNALE N° 47 (PHASE 1)**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

**PREAMBULE**

Dans le cadre du développement de la Commune, la place disponible pour le parcage des voitures à proximité du centre du village est insuffisante. C'est un point critique relevé fréquemment par nos concitoyens et visiteurs.

Les causes essentielles sont dues à l'augmentation du parc automobile des résidents et du nombre d'employés (par ex. : Cupidon) travaillant sur la Commune. Notre auberge, de par son succès, génère également une augmentation de sa clientèle motorisée. Enfin notre salle communale accueille de plus en plus de manifestations, d'où un nombre croissant de véhicules.

**ETUDES ET SOLUTION ENVISAGEE**

Plusieurs projets ont été échafaudés par le passé, mais des contraintes difficiles à concilier n'ont pas permis de les voir aboutir.

Le présent projet fait partie d'une réflexion plus large qui couvre l'ensemble du village. Il sera complété par des places supplémentaires de stationnement réparties dans le village.

A noter également qu'un règlement de stationnement devra être réalisé pour harmoniser le stationnement en fonction des besoins. Il déterminera, entre autres, les places à attribuer aux privés par le biais d'une location et les places publiques limitées dans le temps.

Le projet, subdivisé en deux phases, consiste à utiliser au maximum la surface de la parcelle N° 47, propriété de la commune de Montherod afin d'y créer un parking.

La phase 1 fait l'objet du présent préavis.

Les éléments constituant la phase 2 concernent l'aménagement de la surface de stationnement ainsi qu'une nouvelle place de jeu et feront l'objet d'un préavis municipal ultérieur.

Fichier: 10-4/05 Creation RouteParking s\_Auberge.docx

Rte de Gimel 3

☎ : 021 808 63 76 Fax : 021 808 63 24

lundi-mardi : 8h30-10h30 / 14h30-16h30

mercredi : 8h30-10h30

www.montherod.ch

administration@montherod.ch

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5/2018 – SUR UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 250'000.—  
POUR LA CREATION D'UNE ROUTE DONNANT ACCES AU PARKING SUR LA PARCELLE  
COMMUNALE N° 47 (PHASE 1)**

---

## **OBJET**

L'objet de ce préavis comprend les travaux suivants :

- \* La construction d'une route d'accès en lieu et place du chemin piéton
  - o La route disposera de deux zones de croisements
  - o La route disposera d'une bande de marquage spécifique pour les poussettes et les piétons
  - o un accès fera la liaison avec le chemin de sous l'Auberge et le parking
- \* L'aménagement de surface minimum du parking
- \* L'éclairage sera adapté afin de limiter les nuisances pour les habitations en bordure de la zone de parcage
- \* Une barrière végétale complètera, si nécessaire, la protection des bâtiments locatifs

Les travaux estimés à CHF 250'000.— figurent dans le plan d'investissement du budget 2019 du préavis municipal N° 4/2018.

## **FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT**

Emprunt de CHF 250'000.— auprès d'un établissement bancaire avec amortissement sur une période de 20 ans.

## **CONCLUSION**

Compte tenu des contraintes et de l'urgence de trouver une solution réalisable à court terme, la Municipalité vous soumet ce projet qui permettra de résoudre le problème de stationnement au quotidien ainsi que les besoins liés aux événements particuliers.

La Municipalité vous propose donc :

- 1) d'accepter le crédit hors budget de CHF 250'000.— pour la création d'un chemin donnant accès au parking sur la parcelle communale N° 47
- 2) d'autoriser la Municipalité de procéder à un emprunt de CHF 250'000.— auprès d'un établissement bancaire

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5/2018 – SUR UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 250'000.—  
POUR LA CREATION D'UNE ROUTE DONNANT ACCES AU PARKING SUR LA PARCELLE  
COMMUNALE N° 47 (PHASE 1)**

---

**PROPOSITIONS**

**Le Conseil général**

- vu le préavis N° 5/2018 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission d'urbanisme,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'accepter le crédit d'investissement de CHF 250'000.--
2. d'accepter la création d'une route et de ses aménagements donnant accès au parking sur la parcelle communale N° 47
3. d'autoriser la Municipalité de procéder à un emprunt de CHF 250'000.-- auprès d'un établissement bancaire

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 octobre 2018.

Pour la Municipalité

Le Syndic  C. Ioset

La Secrétaire  D. Ruffieux

